

Justice juvénile canadienne et les obligations du Canada en droit international

Description du projet de recherche :

Le fait que les minorités racisées soient disproportionnellement représentées dans la justice juvénile canadienne a été maintes fois documenté¹. En effet, les autochtones ainsi que les communautés ethnoculturelles sont particulièrement touchés par une surreprésentation dans les interactions avec le système judiciaire pour jeunes, et ce, depuis plusieurs années. Une telle situation est contraire au droit international ratifié par l'État canadien. Divers traités à caractère obligatoire, notamment la *Convention relative aux droits de l'enfant* et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* ainsi que plusieurs instruments d'appartenance à la *soft law* s'appliquent aux enfants en conflit avec la loi et les protègent contre les abus et la discrimination raciale. Au Canada, la justice juvénile est encadrée par la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* (LSJPA). Cette législation, son application et le traitement de la justice juvénile dans les différentes étapes judiciaires et extrajudiciaires semblent atteindre difficilement les standards que le Canada était fier de démontrer à l'époque du Canada internationaliste².

Le projet de mémoire porte sur la justice juvénile canadienne en regard des préceptes et matériaux développés à l'international quant aux droits de l'enfant et à la protection contre toute forme de discrimination raciale, norme de *jus cogens*. Nous tenterons de déterminer dans quelle mesure le Canada respecte les normes de droit international touchant les droits des enfants en conflit avec la loi et l'obligation de non-discrimination. (Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale maintient que le champ d'application de la *Convention internationale pour l'élimination de toutes formes de discrimination raciale* englobe les populations autochtones.) Ainsi, le système de justice pénale pour adolescents du Canada sera scruté sous l'angle législatif et judiciaire afin de déterminer sous quelle forme la discrimination se perpète selon les paliers du système juridique. Le premier objectif est donc de dresser un portrait de la justice juvénile canadienne et d'en évaluer sa conformité avec les

¹ Voir CDPDJQ, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés - Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*, mai 2011

² Voir Shannon A Moore et Richard C Mitchell, « Rights-based Restorative Justice: Evaluating Compliance with International Standards » (2009) 9:1 *Youth Justice* 27- 43.; Voir Stéphane Roussel et Chantal Robichaud, « L'État postmoderne par excellence? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada » (2004) 35:1 *Études internationales* 149- 170 à la p 157.

obligations internationales du Canada. Pour ce faire, le système de justice pénale pour adolescents tel qu'encadré par la LSJPA sera confronté à un cadre normatif pluraliste des droits de la personne. L'accent sur la punition, l'accès discriminatoire aux mesures et sanctions extrajudiciaires, l'emploi inéquitable de la détention et la possibilité d'assujettissement à une peine adulte sont des éléments qui dans leur traitement au Canada portent préjudice aux droits des enfants tels qu'entendus par la communauté internationale. Le second objectif sera de conceptualiser des outils ou solutions qui permettraient de remédier à la situation présentement discriminatoire et inappropriée pour les droits des mineurs en conflit avec la loi.

Ce mémoire s'inscrit dans une approche critique de la criminologie et du droit criminel. Par l'intermédiaire des instruments en droit international, nous soulignons les failles du système canadien. Afin de comprendre la portée de ces failles, les différents choix d'approches répressives en justice juvénile sont expliqués par l'exploration des écoles de criminologie dont elles découlent. Ainsi, loin de se concentrer uniquement sur le droit international, ce mémoire est plutôt interdisciplinaire puisqu'il traite de criminologie, de droit pénal et international ainsi que de sociologie du droit. En empruntant à ces diverses disciplines, nous assurant une compréhension holistique de la problématique.

Finalement, en élaborant des solutions, ce projet de recherche est susceptible de faire évoluer l'étude de la criminologie au Canada et le droit criminel dans son traitement des jeunes contrevenants. Le mémoire serait ainsi disposé à influencer la pratique du droit criminel par les résultats de la recherche, lesquels permettront d'exposer les approches à préférer quant aux droits des enfants en conflit avec la loi. Le but ultime du projet est de faire avancer les droits de l'enfant, les droits des minorités racisées et les droits des autochtones par un meilleur respect des responsabilités en droit international de la personne.